

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 mars 2021

Remboursements des appareils auditifs, une part de la population sourde et malentendante exclue du 100% Santé.

Alors que depuis le 1^{er} janvier 2021, le 100 % Santé est pleinement déployé, Unanimes et le BUCODES SurdiFrance alertent les pouvoirs publics sur la réalité pour les personnes présentant une surdité sévère ou profonde et les enfants.

Unanimes et le BUCODES ne peuvent que s'en féliciter, la réforme du 100 % Santé est une avancée majeure pour une grande partie de la population française, permettant à des millions de personnes malentendantes d'avoir accès aux appareillages.

Néanmoins, une partie de la population en reste exclue. Parmi les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes, c'est le cas des 2 millions de personnes les plus touchées, présentant une surdité sévère à profonde.

Pour les enfants sourds ou malentendants et les personnes ayant une perte auditive importante, les appareils de classe I ne sont pas suffisants et ils se voient prescrire par leur audioprothésiste un appareillage de classe II adapté à leurs besoins tant pour leur vie sociale que scolaire ou professionnelle.

Les appareils de classe II permettent d'accéder à des programmes essentiels pour améliorer l'écoute et offre une connectivité plus grande indispensable pour exercer par exemple son activité professionnelle dans les meilleures conditions. Or aujourd'hui le 100 % Santé ne garantit pas une bonne prise en charge du coût de ces appareils auditifs de classe II, ceux de classe I étant totalement pris en charge par la sécurité sociale et les Mutuelles.

D'autre part, force est de constater que le 100% Santé reste mal connu d'un grand nombre de professionnels. Une meilleure information autour de cette réforme en direction des ORL et des audioprothésistes mais aussi des MDPH, des gestionnaires de fonds de compensation ou encore de l'AGEFIPH et du FIPHFP est aujourd'hui essentielle pour garantir à chacun de pouvoir acquérir un appareillage répondant à ses besoins, notamment en termes de communication et d'accessibilité, sans reste à charge conséquent.

Des appareils de classe II remboursés au minimum comme les appareils de classe I

Unanimes et le BUCODES demandent que les Mutuelles aient l'obligation de rembourser les appareils de classe II au minimum à la même hauteur que les appareils de classe I.

Pour les enfants, il est question de maintenir le remboursement des complémentaires comme c'était le cas avant la mise en place du 100% Santé.

Une meilleure pédagogie autour du 100 % Santé en direction de l'ensemble des professionnels

Unanimes et le BUCODES souhaitent que le Ministère de la Santé prenne en considération cette méconnaissance de la réalité des besoins des personnes appareillées et engage une information en direction de l'ensemble des acteurs.

A propos d'[Unanimes](#) :

L'Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds représente à travers ses 8 associations nationales membres (AFIDEO, ALPC, ANPEDA, ANPSA, MDSF, FSCS, Société centrale, UNAPEDA) et ses adhérents individuels l'ensemble des personnes concernées par la surdité. Elle défend l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans la société.

A propos du [Bucodes SurdiFrance](#) :

Le Bucodes SurdiFrance est une fédération d'associations de personnes malentendantes et devenues sourdes, créée, animée et gérée par des personnes déficientes auditives. Il poursuit deux objectifs : défendre les intérêts des personnes malentendantes et améliorer leurs conditions de vie.

Contact : presse@unanimes.fr